

République Française

Département  
Maine-et-Loire

Commune  
**BRISSAC LOIRE AUBANCE**

## SÉANCE DU MARDI 04 OCTOBRE 2022

**Délib n° D2022-10-04-10**

**10-DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE – DENOMINATION DU LOTISSEMENT DE LA JOLIETTE A BRISSAC-QUINCE**

Convocation du 28/09  
/2022  
Conseillers en exercice : 52

Présents	40
Procurations	7
Votants	47

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Tertre à Brissac-Quincé, 49320 Brissac Loire Aubance, en session ordinaire du mois d'octobre, sous la Présidence de Madame SOURISSEAU Sylvie, Maire de Brissac Loire Aubance.

### Présents

BARANGER Jocelyn	FOURNIER Gilles	MERCIER Jean-Marc
BARGEL Thierry	GODARD Claire	MORON Olivier
BAZIN Patrice	GOULU Isabelle	PERCEVAULT Erick
BOUJU Isabelle	GUELARD Thomas	PERCHER Aurélie
BOULTAREAU Manon	JEAN Valérie	PLESSIS Fabien
BROCHARD Cécile	LAMOUREUX Frédéric	RABOUIN Céline
BROHAND Loïc	LAROCHE Florence	ROSELIER Alain
BRUNIER-COULIN Marie-Pierre	LE MASLE Didier	ROUSSEL Mathieu
DERSOIR Armelle	LEBEL Bruno	RUILLARD Valérie
DESME Francine	LECLERC Alice	SAUVAITRE Marie
DROUET Ghislaine	LEHEE Stephen	SENEZ Delphine
DROUIN Nadia	LEROUGE Eric	SOURISSEAU Sylvie
DURAND-JALIER Agnès	LEVEY Marc	TOUCHET Robert

### Excusés avec procuration

BERTHAUD Claire	à	BOULTAREAU Manon
BOUGEOIS Bernard	à	LEBEL Bruno
BUTRUILLE Véronique	à	ROUSSEL Mathieu
GALLIEN Adeline	à	LEHEE Stephen
GUILLEMOT Lionel	à	LAMOUREUX Frédéric
GUILLET Monique	à	RUILLARD Valérie
DUCHESNE Aurélie	à	BOUJU Isabelle

### Absents et excusés

BUFFET Pieric  
CATROUX Sophie  
GALLARD Thierry – excusé  
GUERET Lydie – excusée  
LEROUX Eric – excusé  
MAILLET Eve – excusée

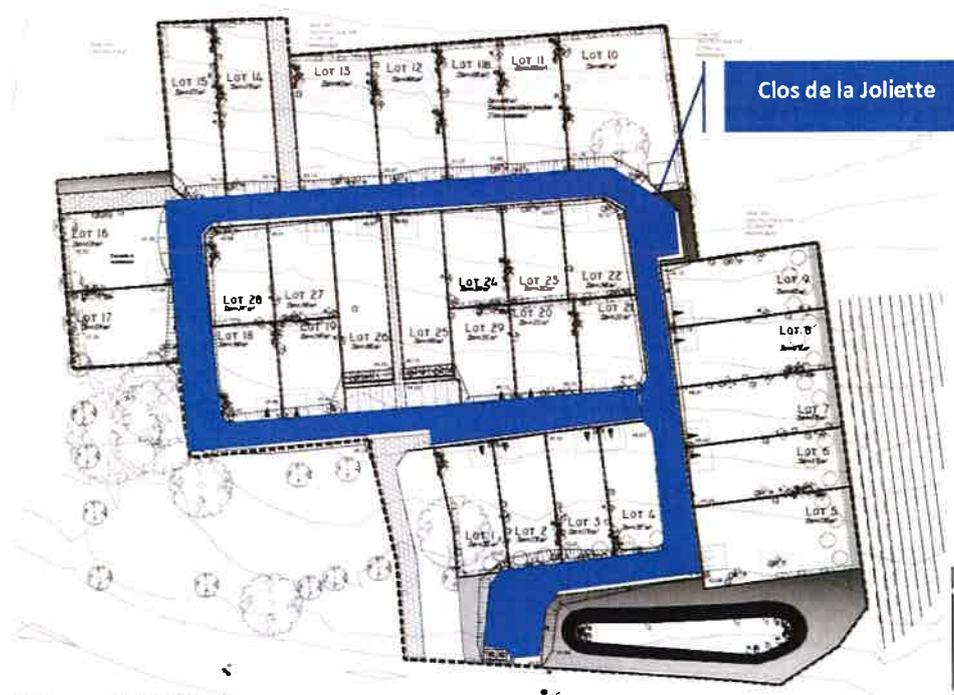
**Secrétaire de Séance : LEMASLE Didier**

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20221004-D2022-10-04-10-DE  
Date de télétransmission : 12/01/2023  
Date de réception préfecture : 12/01/2023

**DOMAINE PUBLIC – ADRESSAGE –**  
**Dénomination du lotissement de la Joliette à Brissac-Quincé**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. De plus, il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Aussi, il est proposé d'attribuer un nom de voie au lotissement privé de la Joliette en cours de réalisation rue des Rives de l'Aubance à Brissac-Quincé, et dont les voies seront rétrocédées à la commune à l'issue des travaux. Il est donc proposé la dénomination suivante : **Le Clos de la Joliette**



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec :**

**47 VOIX POUR**

**0 VOIX CONTRE**

**0 ABSTENTION**

**APPROUVE** l'attribution du nom de rue « Clos de la Joliette » pour le lotissement de la Joliette

**CHARGE** Mme le Maire de transmettre l'information aux interlocuteurs concernés pour intégration de ce nom de voie (Communauté de Communes, la Poste, etc.)

**AUTORISE** et **CHARGE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Rendu exécutoire par  
 Télétransmission en préfecture et publication le 06/10/2022  
 Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accuse de réception en préfecture  
 049-200064582-20221004-D2022-10-04--10-DE  
 Date de télétransmission : 12/01/2023  
 Date de réception préfecture : 12/01/2023

